



Renonciation à succession contestée

Par **gymnos**, le **06/08/2015** à **09:45**

Bonjour,
J'ai renoncé à la succession de mon oncle qui est en cours depuis 5 ans.
Cependant, un héritier veut la contester.
Quel est la procédure ?
Vais-je être assigné au tribunal ?
Qui peut le faire 1 héritier, 1 créancier, le notaire ?
MERCI de votre réponse.